

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Messidor, an VIII.



Victoire remportée par l'armée du Rhin. — Prise de 14 pièces de canon, 4 drapeaux & 3000 prisonniers. — Bulletin de l'armée de réserve. — Capitulation du château de Plaisance. — Arrêtés pris par le premier consul pour l'organisation de la république cisalpine. — Détails sur la rentrée des Français à Augsbourg. — Traits de bravoure. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n.º. 425, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

Suite de la lettre de Barcelonne, du 7 juin (18 prairial).

Jamais deux nations ne se sont moins ressemblées que les Catalans & les Espagnols. Vices & vertus, défauts & qualités, langage, mœurs & figures, tout est opposé. Leur costume même est très-différent; les Espagnols portent un énorme chapeau, les Catalans n'ont qu'un bonnet rouge, ce qui fit une peur effroyable à madame d'Orléans, quand elle arriva ici après le 18 fructidor; jusqu'aux petits enfans, tout lui paroissoit jacobin. Elle s'y est cependant accoutumée, & aujourd'hui elle ne sort jamais dans sa voiture (je devrois dire dans sa charrette) qu'une douzaine de marmots déguenillés ne sautent dedans malgré la couleur de leur bonnet, & ne l'accompagnent pendant tout le tems de sa promenade.

Puisque j'ai parlé de madame d'Orléans, je dois vous dire qu'on n'a jamais exprimé une plus vive douleur que lorsqu'elle apprit le séjour de ses enfans en Angleterre, & les bruits qui couroient sur leur compte. Elle a reçu enfin un billet d'eux qui démentoit tous ces bruits; il finissoit ainsi: «Croyez à jamais, maman, que nous sommes Français, & que nous le serons toujours.» Elle a été comblée de joie en apprenant qu'ils avoient quitté l'Angleterre; il paroît qu'ils vont se retirer dans le Holstein.

Quant à madame de Bourbon, elle a toujours la dévotion d'un illuminé; son appartement est rempli de sentences de Swendeborg. Elle apprend l'espagnol afin de lire sainte Thérèse. Pour me prouver dernièrement que la révolution étoit une bonne chose, elle citoit l'apocalypse, Daniel, & l'évangile. Rien d'ailleurs n'égale sa charité; elle visite les pauvres & les infirmes, les soigne & les panse de ses mains, & passe le reste de son tems à leur faire des chemises & des habits.

ITALIE.

De Naples, le 28 mai (8 prairial).

Il paroît que la cour ne songe pas à revenir dans cette capitale. Elle a fait transporter en Sicile, non-seulement tous

les objets précieux qui se trouvoient dans les maisons royales & dans les établissemens publics, mais encore tous les canons & toutes les armes & munitions de guerre qui étoient restées dans l'arsenal.

Les dernières lettres de Sicile portent que les habitans de Palerme ayant témoigné leur mécontentement contre la cour, leurs majestés ont quitté cette ville avec toute la famille royale, & sont allées à Messine, qui a été déclarée capitale du royaume.

La reine partira, le 14 du mois prochain, pour Vienne. Elle emmènera le plus jeune de ses fils & les deux dernières princesses; elle aura une suite de 100 personnes, parmi lesquelles sera la sœur du cardinal de Ruffo. On fait des préparatifs à Vienne & à Schobrunn, pour les recevoir. La reine restera dans les états de son frere jusqu'à ce que la tranquillité soit entièrement rétablie dans le royaume de Naples.

Le roi va créer un nouvel ordre de *fidélité*; il sera conféré à toutes les personnes qui se sont distinguées par leur attachement à sa majesté.

De Milan, le 17 juin (28 prairial).

Le général commandant la Lombardie aux Milanais.

Dans le même tems que les batailles de Montebello & de Marengo donnoient lieu à la convention qui a été signée hier, le château de Plaisance, pressé de tous côtés, capituloit, & les 1200 hommes qui formoient sa garnison se rendoient prisonniers de guerre.

Bulletin de l'armée de réserve.

Milan, le 28 prairial.

Les canonniers de la garde des consuls se couvrent de gloire à toutes les affaires. A la bataille de Montebello, ils étoient avec les tirailleurs & trois pièces d'artillerie, toujours à vingt pas de l'ennemi; le citoyen Marin, sous-lieutenant de cette compagnie, se distingue d'une manière toute particulière.

Le frere du général Watrin a été tué à la bataille de Marengo; c'étoit un officier d'un grand mérite.

M. Mélas a eu, dans cette affaire, deux chevaux tués sous lui, & une contusion au bras.

Le général Saint-Julien, avec quatre ou cinq autres généraux, avoient été faits prisonniers; mais ils ont eu le tems de se sauver pendant que nos soldats se jetoient sur les pièces.

Beaucoup de grenadiers hongrois & allemands prisonniers, passant auprès du premier consul, le reconnerent; ils avoient

été faits prisonniers dans les campagnes de l'an 4 & de l'an 5. Plusieurs se mirent à crier, avec une espèce de satisfaction : *vive Bonaparte !*

Les généraux, officiers & soldats de l'armée autrichienne sont indignés contre Thugut. Ils rendent justice aux bonnes intentions de leur empereur, & paroissent convaincus que l'on ne se bat que pour que les Anglais vendent plus cher leur sucre & leur café.

Un général autrichien de beaucoup de mérite, disoit au quartier-général : Nous n'avons de repos & de bonheur sur le continent, que lorsque, d'un concours unanime, nous en interdrons l'accès à cette nation vénales & mercantile, qui calcule sur notre sang pour l'accroissement de son commerce.

Tous paroissent convaincus que si nous n'avons pas la paix, c'est la faute de l'Angleterre & de son ministre.

L'armée autrichienne paroît très-attachée au prince Charles, & elle attribue sa disgrâce à quelques plaisanteries lâches par l'archiduc contre l'ingut, & à son opinion bien connue en faveur de la paix.

A Paris comme à Vienne, en France comme en Allemagne, à l'armée française comme à l'armée autrichienne, tout le monde veut la paix. Les intrigues & les guinées des Anglais, l'influence de l'impératrice & la disgrâce du prince Charles, paroissent seules l'empêcher.

Mais quand une partie de l'Italie resteroit à l'empereur, qu'en fera-t-il ? Peut-il, du fond de son palais à Vienne, gouverner les peuples de la Romagne & de l'Adda ? S'il savoit combien il a été mal servi par ses agens en Italie, combien de vexations, de vols, d'emprisonnemens ont été faits sous son nom, il n'attacheroit pas un grand prix à la possession d'un pays où il ne peut plus qu'être en horreur.

Parce que le gouvernement français a pris un ton de modération fondé sur la confiance du peuple & sur des bases solides, on l'a cru foible & pusillanime. On ne croyoit pas à la première armée de réserve ; on la tournoit en ridicule. On ne croira, sans doute, à la seconde que lorsqu'elle frappera.

Arrêtés pris par le premier consul, pour l'administration de la Cisalpine.

De Milan, le 28 prairial.

Bonaparte, premier consul de la république française, considérant que la république cisalpine ayant été reconnue libre & indépendante par l'empereur & la plus grande partie des puissances de l'Europe, il est de la loyauté du peuple français, & conforme à son desir, de mettre un terme à la guerre qui dévaste le continent, & de procéder à la réorganisation de ladite république, arrête :

Art. I^{er}. Il sera réuni à Milan une *consulte* chargée de préparer l'organisation de la république, & de rédiger les lois & réglemens relatifs aux différentes branches de l'administration publique.

La *consulte* sera composée de 50 membres, & présidée par le ministre extraordinaire de la république française.

III. La *consulte*, dans la première séance, arrêtera son ordre de travail & sa division en sections.

IV. La *consulte* sera tenue de s'occuper de tous les projets de réglemens urgens dont la demande lui seroit faite par la commission extraordinaire du gouvernement.

Second arrêté.

Bonaparte, premier consul de la république française, arrête :
Art. I^{er}. Il sera établi à Milan un ministre extraordinaire du gouvernement français.

II. Le ministre sera chargé de toutes les relations avec le gouvernement cisalpin ; aucun agent français ne pourra avoir de communication avec ce gouvernement que par son entremise.

III. Les fonds provenans, soit des contributions établies par le gouvernement ou par le général en chef, soit des biens appartenant aux puissances en guerre avec la France, seront perçus sous l'autorité & la surveillance immédiate du ministre extraordinaire. II

sera, à cet effet, établi près de lui un trésorier français, dans la caisse duquel tous les fonds seront versés.

IV. Les fonds versés dans la caisse extraordinaire ne pourront sortir que par les ordres du ministre français & pour les besoins de l'armée.

V. Le ministre extraordinaire pourra seul convoquer l'assemblée générale de la *consulte*, établie pour préparer le travail de la constitution & de la législation de la république cisalpine, & la présidera.

Troisième arrêté.

Bonaparte, premier consul de la république française, arrête :
Art. I^{er}. Le gouvernement de la république cisalpine sera provisoirement exercé par une commission extraordinaire de neuf membres qui réuniront tous les pouvoirs de la république, excepté le pouvoir judiciaire & le pouvoir législatif.

II. Cette commission proposera à la *consulte* établie par l'arrêté de ce jour, les lois & réglemens qui lui paroîtront nécessaires.

III. Elle pourra conserver dans les tribunaux actuels les juges en exercice, ou les remplacer à son choix.

IV. Elle établira, dans chaque département, un commissaire, qui sera chargé de tous les détails de l'administration.

V. Le commissaire aura sous ses ordres tous les agens municipaux & tous les fonctionnaires civils de son arrondissement ; il correspondra directement avec la commission extraordinaire.

VI. Les impôts actuels sont maintenues telles qu'elles ont été établies pour l'an 1800 ; la commission pourra en créer de nouvelles avec le consentement formel de la *consulte*.

VII. Tous les fonctionnaires publics sont tenus de rester à leur poste & de continuer leur service, sous l'autorité du gouvernement provisoire, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 11 juin (22 prairial).

Le général Sainte-Susanne est arrivé depuis quelques jours à Mayence. On croit qu'il est chargé d'y organiser & équiper les 15000 prisonniers français qui sont échangés, & qui passeront le Rhin dans quelques semaines à manheim. On dit qu'il en formera une armée de réserve, dont la plus grande partie se portera sur Strasbourg ; d'autres pensent que ces 15,000 hommes formeront un corps qui se portera en Franconie.

Le cabinet autrichien avoit, il y a près de deux mois, donné de nouvelles assurances aux Anglais qu'il ne seroit pas la paix sans eux. Depuis ce tems les opérations militaires ont bien pu lui faire changer de détermination.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

De Glarus, le 14 juin (25 prairial).

L'ennemi paroît vouloir profiter de l'évacuation de ce canton par les Français en pénétrant dans le district de Mels. Le 12, quelques Autrichiens s'avancèrent de Veltis sur Pfeffers ; mais le soir ils se retirèrent : il paroît qu'ils avoient seulement l'intention de faire une reconnaissance. Le 13, d'autres troupes s'avancèrent depuis le pont de la Lahl vers Ragatz, & le soir ils s'emparèrent de ce poste. Ils n'y sont encore qu'au nombre de 100 ; mais ils annoncent l'arrivée prochaine de 4000 hommes. Jusqu'ici ils n'ont point commis d'excès ; ils se sont bornés à se faire grassement nourrir, ce dont ils avoient bien besoin, car ils n'avoient pas mangé depuis deux jours.

Il est à désirer que les Français envoient quelques troupes depuis Bregentz, sans quoi nous sommes exposés à toutes les horreurs d'une nouvelle invasion.

De Berne, le 18 juin (29 prairial).

M. de Norrona, ministre d'Espagne, présentera au premier jour ses lettres de créances à la commission exécutive. Il y aura à cette occasion une cérémonie semblable à celle

qu'il y eut pour son prédécesseur, lorsque l'Espagne reconnut la république Helvétique, & que son ministre fut accrédité auprès de notre gouvernement.

Le chargé d'affaires de la république cisalpine a fait connaître officiellement à notre gouvernement la restauration de cette république, sous les auspices du premier consul Bonaparte. Notre ministre des relations extérieures a été chargé de lui témoigner la satisfaction que le gouvernement helvétique éprouve de cet heureux événement.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 19 juin (30 prairial).

Le gouvernement britannique a déclaré qu'il n'empêcherait plus nos pêcheurs de pêcher dans la mer du Nord. Tous les pêcheurs hollandais, qui sont prisonniers de guerre en Angleterre, seront mis en liberté, à condition de ne s'occuper que de leur métier, & de ne pas monter les vaisseaux de la république.

Sur cette nouvelle, les habitans de Vlaardingen, qui font la pêche du hareng, se disposent à mettre en mer sous peu de jours.

On a remarqué que les Anglais n'inquiétoient plus, depuis deux mois, notre pêche comme au commencement de la guerre. La pêche du hareng rapportoit à la république, avant la guerre, plus d'un million de florins.

Le général Augereau vient de donner ordre à tous les officiers qui se trouvoient ici de joindre dans le plus court délai leurs corps respectifs. Plusieurs de ces officiers étoient ici depuis trois ans.

Les compagnons de van der Haeven n'ont pas encore pu trouver de caution. Ils viennent de présenter une requête au corps législatif dans laquelle ils demandent que les paiemens des frais de leur procès leur soient remis. La première chambre a renvoyé cette requête au tribunal de justice, & lui a demandé son avis.

Le citoyen Ermerins a succédé au citoyen Bezier dans la présidence du directoire exécutif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DU RHIN.

Extrait d'une lettre du quartier-général de l'aîle droite.

Augsbourg, le 24 prairial.

Nous sommes encore une fois à Augsbourg. L'attaque malheureuse du 16, de la part des Autrichiens, la mollesse avec laquelle ils se sont montrés, a déterminé le général en chef à un mouvement général & rapide sur la droite. Le lieutenant-général Lecourbe a eu ordre de passer le Lech le 22, & d'occuper Augsbourg le 23. Il a tenu parole. En vain l'ennemi avoit coupé tous les ponts; en vain la nature sembloit vouloir donner aux Autrichiens une assurance qu'ils paroissent avoir désormais perdue pour long-tems; en vain avoit-elle défendu le fleuve par une crue d'eau extraordinaire; nos troupes arrivant au pas de charge, suivies de plusieurs voitures de planches & de pontons, ont jetté le pont; des braves sont allés à la nage, sous la mitraille, jeter sur la rive droite des cordes pour retirer les pontons. Après une heure de travail, le pont a été achevé; les tirailleurs ont passé, suivis de la cavalerie. Lecourbe s'est déployé dans la plaine, après avoir chassé l'ennemi de sa superbe position, qu'une cinquantaine de Français eût pu tenir toute la journée. Nous n'avons pas perdu un seul homme à ce passage.

Le 23, à deux heures, Lecourbe entroit à Augsbourg, après avoir balayé la cavalerie ennemie qui s'est trouvée sur sa route.

La division aux ordres du général Gudin, qui commande la division ci-devant Vendame, marchant sur la droite & la gauche du Lech, a aussi effectué le passage de vive force à Zollhaus & à Lechhausen. L'ennemi avoit coupé le pont; il ne restoit qu'une seule poutre. Trois carabiniers de la 10^e. légère & un trompette d'artillerie légère ont passé dessus, sous le feu de deux piéces de canon, & s'en sont emparés. Le trompette a monté un des chevaux des deux piéces prises, a fondu sur la cavalerie ennemie, en sonnant la charge, & l'a mise en fuite. Des récompenses vont être décernées à ces braves.

Nous sommes maîtres de Friedberg en Bavière. Notre séjour ici ne sera pas long; il paroît que nous nous portons rapidement sur le Danube: il faut enfin savoir à qui Ulm restera. Toute l'armée est en mouvement; elle est prête à acquitter la lettre-de-change tirée sur elle par l'armée d'Italie.

On a fait hier & aujourd'hui quelques prisonniers, entre autres vingt hussards de Granitz & un capitaine.

Un parti de hussards ennemis emmenoit un nombreux troupeau de bétail. Le général Baraguay-d'Hilliers, réuni momentanément à l'aîle droite, a repris le troupeau & l'a rendu au village à qui il avoit été enlevé.

Depuis que nous n'avons plus à notre suite une armée de vivandiers, le pillage a cessé.

De Nantes, le 30 prairial.

Le citoyen Lebozec, capitaine de vaisseau, embarqué sur un lougre escortant les convois de cabotage sur les côtes de Bretagne, se trouvant avec sept à huit bâtimens mouillés pour la nuit dans les Penmarcks, y a été surpris par les chaloupes des vaisseaux ennemis. Ce commandant a été tué en sortant de sa chambre, ainsi que ceux qui se sont présentés. Il y avoit dans le nombre des petits bâtimens un chasse-marée, qui, pour avoir voulu se défendre & tué quelques hommes à l'ennemi, alloit voir son équipage massacré, sans l'intervention d'un officier qui s'y est opposé. Un autre bâtiment, en voulant se sauver par la fuite, a eu son capitaine & quelques hommes de son équipage tués.

A voir la manœuvre des Anglois sur nos côtes, on seroit tenté de croire qu'ils n'ont pas de but fixe pour leur expédition, ou qu'ils ne veulent que nous inquiéter; car depuis qu'ils sont dans la baie de Quiberon, ils n'ont fait aucune entreprise importante. Les vaisseaux de ligne & les transports, constamment amarés sous l'isle de Houat, ne paroissent y être qu'en relâche: des divisions de frégates parcourent seulement la baie. Une de ces divisions s'est acharnée pendant trois jours à la conquête d'un malheureux ponton, que le citoyen Cassy (de Nantes), avoit conduit à la pointe du Croisic, pour relever une gabarre qui y étoit coulée depuis quelque tems. Ils ont emmené cette belle capture en triomphe, remorquée par une frégate de l'isle de Houat.

De Paris, le 5 nésidor.

— Les consuls ont fait transmettre avant-hier à Brest, par le télégraphe, les nouvelles d'Italie, avec l'ordre de les annoncer par 21 coups de canon. Ainsi la flotte anglaise aura pu les transmettre à Londres & à M. Pitt.

— Au moment de la bataille de Marengo, le général Masséna a dû se trouver aux portes de Gènes. Les dernières

lettres de Nice portent que ses avant-postes étoient déjà à Cornigliano.

— L'affaire Courtois & de Fulchiron devoit être jugée hier en instance d'appel par le tribunal criminel; mais sur la demande & le consentement respectif des parties, elle a été remise à deux mois. C'est le 4 fructidor, pour tout délai, que l'affaire doit être plaidée. Ce procès a donné lieu à une question de fisc extrêmement intéressante. La régie de l'enregistrement prétend qu'en matière correctionnelle, comme en matière civile, les actes & les pièces produits par les parties sont sujets au droit d'enregistrement; elle réclame en conséquence 150,000 fr. Cette contestation, qui sera décidée par les tribunaux, n'entravera pas, sans doute, la marche de la cause.

— Le citoyen Moliterno-Pignatelli, ci-devant commandant en chef les forces de la république napolitaine, vient d'être nommé général de division au service de la république française. Il doit partir aujourd'hui pour l'Italie.

— Le citoyen Salior, ancien membre du bureau central, est préfet du collège de Saint-Cyr.

— Le citoyen Villot-Fréville, secrétaire de la légation de France à Madrid, est de retour à Paris.

— Sur les sollicitations du citoyen Doulcet, préfet de la Dyle, les consuls viennent de prononcer plusieurs radiations définitives de la liste des émigrés. On y remarque le ci-devant duc d'Areberg & son fils, la ci-devant duchesse d'Ursel, l'épouse divorcée de Henry de Montmorency, & le ci-devant comte de Mérode.

— Le prix à adjuger au meilleur mémoire sur les tables de la lune, est réellement de six mille francs, parce que le ministre de la marine vient d'ajouter trois mille francs aux trois mille que le ministre de l'intérieur avoit accordés, pour cet objet, au bureau des longitudes.

— La collecte faite à Nantes pour les victimes de l'explosion du château, a produit 10 mille francs.

— On évalue à 62 mille hommes le nombre des troupes qui ont passé le Saint-Bernard, & il en passe encore journellement. Celles qui ont passé le Saint-Gothard sont évaluées à 25 mille hommes.

— On mande de Villefort, département de la Lozère, que le 21 prairial, les brigands, au nombre de 200, ont reparu à Plauchamp; se sont portés à la maison du citoyen Perrot, pere de l'ex-membre du corps législatif; l'ont horriblement massacré avec un autre citoyen; ont maltraité madame Barrot, & pillé & dévasté la maison de cet honnête & malheureux pere de famille.

— Le cartel entre la république batave & la Prusse, pour la restitution des déserteurs, vient d'être renouvelé. On espère, par ce moyen, arrêter la désertion des troupes bataves.

D É P Ê C H E T É L É G R A P H I Q U E .

Huningue, le 4 messidor, au soir.

Moreau, général en chef de l'armée du Rhin, au ministre de la guerre.

L'aile droite de l'armée a forcé le passage du Danube sur Blinheim & Dillingen.

L'ennemi a opposé une vive résistance; mais il a été culbuté par nos troupes, qui se sont emparées de 14 pièces de canon & de 4 drapeaux.

Trois mille hommes ont, en outre, été faits prisonniers.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Le ministère de l'intérieur a invité, le 18 floréal dernier, tous les architectes de Paris & des départemens, à lui adresser, dans le délai de trois mois, des modèles de colonnes dont l'érection est ordonnée par l'arrêté des consuls, du 29 ventôse.

La première pierre de ces monumens sera posée le *Quatorze Juillet*, & toutes les dispositions sont prises pour que leur érection ne soit pas retardée.

Le ministre réitère en conséquence à tous les artistes l'invitation de s'occuper promptement de la rédaction de leurs projets & à les lui adresser, pour qu'aucun obstacle n'arrête les vues du gouvernement à cet égard.

Il demande sur-tout, le plus promptement possible, les plans pour la colonne nationale.

Bourse du 5 messidor.

Amsterdam.....	Tiers consol.....	54 fr.
<i>Idem</i> cour.....	Bons $\frac{3}{4}$	1 fr. 61 c.
Hamb.....	Bons d'arrér.....	88 fr. 50 c.
Madrid.....	Bons pour l'an 8.....	fr. 79 25 c.
Madrid effect.....	Syndicat.....	69 fr.
Cadix.....	Coupures.....	70 fr.
Cadix effect.....	Or fin.....	103 f. 25 c.
Gènes effectif.....	Ling. d'arg.....	50 f. 17 c.
Livourne.....	Portugaise.....	94 fr.
Bâle.....	Piastre.....	5 fr. 25 c.
Lyon.....	Quadruple.....	79 fr.
Marseille.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 45 c.
Bordeaux.....	Guinée.....	25 f. 50 c.
Montpellier.....	Souverain.....	54 fr. 25 c.
Rente provis.....		

Café Martinique, 2 f. 30 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 90 c. — Café Bourbon, 2 fr. 10 c. — Café Moka, 0 fr. 00 c. — Sucre d'Orléans, 1 fr. 60 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 65 c. — Sucre d'Anvers, 1 fr. 60 c. — Rafinade, 1 fr. 90 c. — Sucre pilé, 0 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 50 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 60 à 90 c. — Poivre de Hollande, 2 fr. 00 c. — Poivre anglais, 2 fr. 10 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 85 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 85 c. — Coton du Levant, 3 fr. 10 c. — Coton de Fernamboarg, 5 fr. 75 c. — Coton de St-Domingue, 0 fr. 00 c. — Huile d'olive, 1 f. 37 c. — Eau-de-vie $\frac{3}{4}$, 290 fr. — Cognac, 22 deg., 250 fr. — Montpellier, 22 deg., 200 fr. — Potasse d'Amérique, 95 fr. — Potasse de Dantzick, 72 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 10 c.

Carte du nouvel ordre administratif et judiciaire de la France, suivant la division actuelle, indiquant ses arrondissemens des tribunaux d'appel, ceux des préfectures, les sous-préfectures & tribunaux de première instance; par P. G. Chaullin, l'un des auteurs de l'*Atlas national*. Cette carte est en une feuille, grand papier: prix, 1 fr. 50 cent. enluminée. A Paris, chez l'auteur, rue Geoffroy-Langevin, n°. 528, près la rue Avoye.

Le Ménestrel de Hambourg, par Garat; & *le Mariage et l'Amour*, paroles d'Alexis Daudet, musique de N. Carbonnet. Prix, 1 fr. 25 cent. chaque. A Paris, chez les freres Gavaux, au magasin de musique, passage du Théâtre-Feydeau, n°. 12 & 13.